Les streameurs Naruto et Sofine condamnés à des peines de prison avec sursis pour des violences sur Jean Pormanove, mort lors d'une diffusion en ligne

Le tribunal correctionnel de Nice a reconnu Owen Cenazandotti, alias Naruto, et Sofine Hamadi coupables de violences et d'humiliations en ligne. Les deux hommes ont également été condamnés à une interdiction d'exercer une activité sur les réseaux sociaux pendant six mois.

Ire plus tard

22P commentaires

franceinfo
France Télévisions

Publié le 19/08/2026 14:25 Mis à jour le 19/08/2026 14:25
Temps de lecture : 2min

Votre avis compte pour nous !
Cette étude vise à mieux comprendre vos attentes et vos usages sur franceinfo.fr. Franceinfo.fr sollicitera votre participation dans moins de 3 minutes. Merci pour votre participation.
Cancel Continue

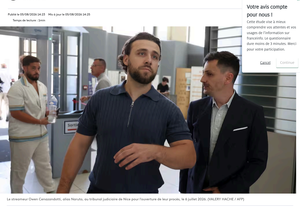

Le streameur Owen Cenazandotti, alias Naruto, au tribunal judiciaire de Nice pour l'ouverture de leur procès, le 6 juillet 2026. (KALEM YACHE / AFP)

Owen Cenazandotti, alias Naruto, et Sofine Hamadi condamnés. A l'issue de leur procès devant le tribunal correctionnel de Nice, les deux streameurs ont été reconnus, mercredi 5 août, coupables de violences et d'humiliations infligées à Raphaël Graven, (appelé Jean Pormanove sur "JP") et à Stéphane G. (alias Coudoux), au cours de milliers d'heures de direct entre 2023 et 2025 sur les plateformes Twitch puis Kick.

Owen Cenazandotti a été reconnu coupable de violences et de provocation à la haine. En revanche, il a été relaxé des chefs d'abus de faiblesse et de diffusion de contenus. Il a été condamné à deux ans de prison avec sursis, 15 000 euros d'amende et à un bannissement numérique de six mois. Sofine Hamadi a, de son côté, été condamné à 18 mois de prison avec sursis, 5 000 euros d'amende et à la même interdiction d'exercer une activité sur les réseaux sociaux pendant six mois.

Les victimes ont notamment reçu des gifles, des coups de pied, de fouet ou de batte de baseball

Au cours du procès, le parquet a dénoncé "un système de maltraitance" mis en place par les streameurs. Les images diffusées au vécrites devant le tribunal ont notamment montré JP et Coudoux recevoir des gifles, des coups de pied, de fouet ou de batte de baseball, des cris dans les oreilles.

Le procès, qui s'est tenu début juillet à Nice, n'a pas pond sur la mort à 46 ans de Jean Pormanove, dont la découverte en direct du corps inerte sous son drap a créé une onde de choc. Après autopsie, l'enquête sur ce volet a été classée sans suite en février.

22P commentaires partager

Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de franceinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ça marche ?

ajouter comme source préférée

Sur le même thème

Cambridge du musée Lotique en Alsace : une cognette lancée pour en retrouver

Incendies : un concert caritatif le 27 août à Bordeaux avec Renaud, Zazie et Pascal Obispo

Laure Smet, Guillaume Canet, George Clooney... Ces stars qui partagent leur tristesse face aux incendies dévastateurs de l'été et lancent des appels à la solidarité

Un incendie dans un camp de Roms à Nantes, 200 personnes évacuées

Vol du torque de Vix dans un musée en Côte d'Or : une personne en garde à vue, "l'enquête se poursuit"

Le Quotidienne Société
Recevoir tous les jours à 17h30 notre sélection de contenus "société"
tous les jours à 17h30

S'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

Justice - Procès | Faits divers | Culture

contenus sponsorisés

Découvrez l'application franceinfo

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

:toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "L'actu à 7h30" et des sollicitations à titre personnel et commercial de France Télévisions et ses partenaires. Vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de tiers (cookies) (En savoir plus)

Notre politique de confidentialité

le live
direct tv
direct radio

Retrouvez aussi

La météo
Les jeux

Politique de confidentialité
CGU et mentions légales
Gérer mes trackers
Plan du site
Plus du site collectif
Qui sommes-nous ?
Nous contacter
Accessibilité partiellement conforme
Charte déontologique
Charte du Lion
Annoncer sur
Devenir ambassador
Recrutement

Flash info
Le chef Jean Imbert, mis par des plaintes pour violences conjugales, a été placé sous le statut de témoin assisté

Voir l'article